

# CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique du golf

Légalement, le certificat médical est obligatoire :

- pour tous les nouveaux licenciés ffgolf ;
- pour toute participation à une compétition comptant pour la gestion des index (individuel Stroke Play, individuel Stableford, individuel contre le par).

Comment procéder pour faire enregistrer votre certificat médical ?

## 1. Faites remplir ce coupon «Certificat médical» par un médecin.

Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat médical ou sa copie devra :

- comporter votre numéro de licence ;
- viser la pratique du golf «en et hors compétitions» ;
- dater de moins de 12 mois.

## 2. Remettez-le rapidement au club qui a commandé votre licence.

Si vous n'avez pas commandé votre licence dans un club (ex. : par Internet ou au siège de la ffgolf), faites enregistrer votre certificat médical soit en le remettant au club dans lequel vous pratiquez, soit en envoyant l'original, ou une copie :

- par courrier, à **ffgolf** - Certificat médical  
68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret Cedex ;
- par fax au numéro 01 41 49 77 04 ;
- par mail à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org

## 3. Conservez une copie de votre certificat médical. Vous pourrez consulter

la validité de ce dernier sur le site Internet [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) au sein de votre portail licencié. Elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de votre prochaine compétition.

# ffgolf®

# CERTIFICAT MÉDICAL 2012

de non-contre-indication à la pratique du golf

- Pour tous les nouveaux licenciés ffgolf ;
- Pour toute participation à une compétition comptant pour l'index.

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. Mme Melle : .....

Licence N° .....

Âgé(e) de..... ans,

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf en et hors compétition pour l'année 2012.

Date : le .....

Docteur : .....

CACHET DU MEDECIN